

**MUNICIPALITÉ DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)
MRC DE PORTNEUF**

AVIS PUBLIC
Aux contribuables de la municipalité
des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la municipalité des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf :

- Que conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2019 est complété et que la MRC de Portneuf procédera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;
- Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle de perception, dès le 28 février 2019, aux heures de bureau, soit du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 27 FÉVRIER 2019.



Josée Frenette
Directrice générale et secrétaire-trésorière